

Nombre de conseillers : élus : 15 en fonction : 15 présents ou représentés : 13

Date de convocation : 31 janvier 2017

Membres Présents : ADAM Raphaël, BOISSON Valérie, DIEBOLD Benoît, DIETRICH Muriel, HOLTZMANN Michel, KERRMANN Hervé, LAEMMEL Marie-Odile, ROEHLLY Alain, ROOS Dominique, SCHIFFLI Véronique, SCHMITT Elodie, SCHNEIDER Virginie, STEINMETZ Gilbert,

Membre Excusé : FREY Stéphane, KIEFFER Jean-Luc

Le conseil municipal désigne Mme ROOS Dominique comme secrétaire de séance.

Après lecture, le procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

En début de séance, le maire demande au conseil **de rajouter 6 points supplémentaires à l'ordre du jour** :

- *Modalité d'accueil des enfants de moins de 3 ans en maternelle*
- *Ecole de Wilwisheim : Subvention classe découverte*
- *Subvention ACLS*
- *Autorisation d'occupation du domaine public*
- *Création d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe*
- *Travaux de sécurisation de l'école de Wilwisheim*

Cette requête a été unanimement acceptée.

1. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal et désignation d'un secrétaire de séance
2. Tarif assainissement 2017
3. Participation financière des associations aux charges des infrastructures communales
4. Participation financière : frais de fonctionnement de l'Association Foncière
5. Travaux d'appartement ouest premier étage Mairie
6. Travaux d'aménagement du manoir : demande de subvention à la DRAC
7. Reste à réaliser
8. Divers

Délibération n° DCM-2017-001**7. Finances locales****7.6 Contributions budgétaires****Fixation de la redevance assainissement pour 2017**

Les communes adhérentes au SDEA sont invitées à fixer la redevance assainissement qui sera facturée en fonction de la consommation d'eau.

Le Maire fait part aux conseillers que la participation due au SIVOM pour l'entretien des réseaux et le fonctionnement de la station a été reconduite aux taux en vigueur depuis 2006, soit 11,00€ par habitant pour l'entretien des réseaux et 55,00€ par habitant pour le fonctionnement de la station d'épuration et les réseaux de collecte.

Compte tenu de ces données, le Maire propose de reconduire pour 2017 les taux appliqués depuis 2006, à savoir :

- part fixe semestrielle : 15,00€ TTC par branchement
- redevance assainissement : 1,90€ TTC par m³ avec un abattement de 50% pour une consommation semestrielle supérieurs à 250 m³.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de reconduire ces montants.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM-2017-002**7. Finances Locales****7.6 Contributions budgétaires****Participation financière des associations aux charges des infrastructures communales**

Le Maire présente le bilan de fonctionnement de la salle polyvalente afférent aux années 2015 et 2016.

Au vu des relevés des consommations d'eau et d'électricité, il y a lieu de déterminer les participations des utilisateurs.

Il ressort des relevés annuels une surconsommation d'eau que le Conseil Municipal décide de ne pas répercuter aux utilisateurs. Le Conseil Municipal demande aux utilisateurs des infrastructures communales de raisonner d'avantage les consommables.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal fixe** les participations comme suit :

- l'Association des jeunes pour l'utilisation du local à 530 €, par année
- l'Association Sportive à 1.230 €, par année
- Body Sculpt à 1.000 €, par année
- la Section théâtre de Wilwisheim à 400 €, par année

Adopté à la majorité moins une abstention Kermann

Délibération n°DCM-2017-003**7. Finances Locales****7. 6 Contributions Budgétaires****Participation financière : frais de fonctionnement de l'Association Foncière**

VU la délibération du 01/12/2014,

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**,

- **décide** de fixer à 300,00 € par an, le montant de la participation de l'Association Foncière pour les frais d'utilisation des locaux, du logiciel etc.
- **dit que** cette somme est due pour les années 2015, 2016, 2017 et celles à venir.
- **dit que** ce montant est valable tant que le Conseil Municipal ne le révisé par délibération,
- **autorise** le Maire à émettre les titres et à signer tous les documents administratifs se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Délibération n°DCM-2017-004**1. Commande publique****1.1 Marché public****Travaux appartement ouest premier étage Mairie**

VU la délibération du 19/07/2016,

Monsieur le Maire a consulté trois entreprises de travaux généraux pour la rénovation de l'appartement. Il relate les offres reçues :

Renov MH = 18 887,10 € HT

STE EGL = 43 489,00 € HT

Alsa Renov = présente un devis incomplet

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de retenir l'offre de Renov MH de Souffelweyersheim pour un montant de 18 887,10 € HT, soit 22 664.52 € TTC,
- décide d'inscrire les crédits au budget primitif 2017,
- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Délibération n°DCM-2017-005**1. Commande publique****1.1 Marché public****Travaux d'aménagement du manoir : demande de subvention à la DRAC**

VU la délibération du 27/09/2016 approuvant l'APD qui s'élève à 357 433,80 € HT relatif aux travaux d'aménagement du manoir,

VU la demande du 07/01/2017 émanant de la DRAC,

VU l'exposé de M. le Maire,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **autorise** le maire à solliciter une subvention de la DRAC pour l'aide au financement des travaux,
- **autorise** le maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- **autorise** le maire à solliciter toute autre demande de subvention,
- **approuve** le plan de financement ci-dessous :

Dépenses : Travaux : 428 920,56 € TTC
 Honoraires : 37 800,00 € TTC
TOTAL : 466 720,56 € TTC

Recettes : Subvention de la DRAC : 42 602,37 €
 Subvention de la DETR : 12 600,00 €
 Fond de soutien à l'investissement : 16 787,00 €
 Récupération de la TVA 16,404 % : 76 560,84 €
 Fonds libres de la commune : 318 170,35 €

Adopté à l'unanimité

Délibération n°DCM-2017-006

7. Finances Locales

7.1 Décisions budgétaires

Reste à réaliser : Engagement, liquidation et mandatement de certaines dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2017

En application de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal peut autoriser le maire dans l'attente du vote du Budget Primitif, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2017 à hauteur du quart des dépenses de l'exercice précédent.
- décide d'approuver l'état des restes à réaliser, selon le tableau ci-dessous :

BUDGET ASSAINISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2016	Réalisé 2016	RAR
21532 - Réseaux d'assainissement	325 837,00	140 703,12	60 000,00

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2016	Réalisé 2016	RAR
21 - Immobilisations corporelles			403 049,00 €
2113 - Terrains aménagés autres que voirie	60 000,00 €	1 264,80 €	58 000,00 €
21318 - Autres bâtiments publics	20 000,00 €	9 232,13 €	833,00 €
2132 - Immeubles de rapport	50 000,00 €	30 058,00 €	19 000,00 €
2151 - Réseaux de voirie	288 508,00 €	43 255,73 €	245 000,00 €
21534 - Réseaux d'électrification	100 000,00 €	9 283,80 €	90 716,00 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	21 000,00 €	10 195,20 €	6 000,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	5 000,00 €	729,60 €	2 500,00 €
4581 - Opérations sous mandat	20 000,00 €	3 646,76 €	5 015,00 €
4581 - Opérations sous mandat	20 000,00 €	3 646,76 €	5 015,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			408 064,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2016	Réalisé	RAR
13 - Subventions d'investissement	115 000,00 €	66 000,00 €	49 000,00 €
1323 - Départements	115 000,00 €	66 000,00 €	49 000,00 €
4582 - Opérations sous mandat	88 000,00 €	41 108,60 €	37 086,00 €
4582 - Recettes (à subdiviser par mandat)	88 000,00 €	41 108,60 €	37 086,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			86 086,00 €

- autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Délibération n°DCM-2017-007

8. Domaines de compétence par thème

8. 1 Enseignement

Modalité d'accueil des enfants de moins de 3 ans en maternelle

Jusqu'à présent, seuls étaient scolarisés en maternelle à la rentrée de septembre, les enfants atteignant dans l'année, 3 ans.

Le maire relate le courrier émanant de M. et Mme SCHMITT Nicolas qui demandent la scolarisation de leur enfant de 2 ans.

Le maire rappelle que l'accueil des enfants de moins de trois ans dans un espace aménagé implique une grande attention. Ils ont des besoins et des modes d'apprentissage spécifiques. Cela implique une réflexion approfondie et nécessite l'élaboration d'un projet pédagogique et éducatif particulier qui fera d'un éventuel accueil une réussite.

L'école de Wilwisheim, est composé de 3 classes à double voir triple niveau. Le fait de rajouter un niveau supplémentaire ne serait pas bénéfique pour l'apprentissage.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, (*Mme SCHMITT Elodie a quitté la salle et n'a pas participé au vote*) :

- est contre la scolarisation des enfants de moins de 3 ans,
- et maintient sa politique actuelle d'accueil.

Adopté à l'unanimité

Délibération n°DCM-2017-008

7. Finances Locales

7. 5 Subventions

Subvention classe découverte

VU la demande du 09/02/2017, émanant de l'école de Wilwisheim,

CONSIDERANT que 50 élèves de l'école primaire (CP, CE1, CE2, CM1 et CM2) partiront 5 jours et 4 nuitées et 19 élèves de maternelle (PS, MS et GS) partiront 3 jours et 2 nuitées afin de se rendre au Centre de la Renardière à Aubure, en classe de découverte, du 03 au 07 juillet 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **décide** d'attribuer une subvention à la coopérative scolaire de Wilwisheim de 7,50 € par élèves participant et par nuitées,
- **prévoit** une enveloppe maximale globale de 1 785 €,
- **dit que** les crédits seront inscrits au budget primitif 2017,
- **autorise** le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Délibération n°DCM-2017-009**7. Finances Locales
7.5 Subventions****Subvention ACLS**

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal,**

- **décide** d'attribuer une subvention de 1 200 Euros à l'association ACLS de Wilwisheim,
- **dit** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2017,
- **autorise** le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Délibération n°DCM-2017-010**8. Domaine de compétences par thème
9.3 Voirie****Autorisation d'occupation de voirie**

Le Maire donne lecture du courrier reçu par Mme. FRANCK Aline, gérante d'un salon de coiffure, barbier ambulant d'Uttwiller qui sollicite un emplacement dans le village pour proposer un service coiffure, barbier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **autorise** Mme FRANCK Aline d'Uttwiller à occuper le domaine public, place de la liberté pour proposer ses services, deux fois par mois (sauf les vendredis),
- **fixe** le tarif annuel pour le droit de stationnement à 40 €. Ce tarif sera valable pour toute autre demande du même type.
- **autorise** le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Délibération n°DCM-2017-011**4. Fonction publique
4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la FPT****Création d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe**

- Considérant le départ de Mme GLESS Charlotte, au 1^{er} avril 2017 et la nécessité de la remplacer afin d'assurer l'accueil du public,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de créer un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à raison de 14 h/35h
- Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2017,
- Autorise le maire à signer tout acte relatif à ce dossier,

Adopté à l'unanimité

Délibération n°DCM-2017-012

1. Commande publique

1.1 Marché public

Travaux de sécurisation de l'école de Wilwisheim

- Vu la délibération du 12/10/2016,

Le maire présente aux conseillers le dossier de demande de subvention au titre du FIPDR 2016,

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal :**

- valide le réhaussement de la clôture de l'enceinte de l'école ainsi que la mise en place de vidéophone à commande du portail,
- autorise le maire à inclure ces travaux au marché de voirie de la rue du château,
- autorise le maire à solliciter les subventions et à mandater les dépenses afférentes à ce dossier,
- autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

DIVERS:

PLUi :

Le 16 mars 2017 à 20h00 aura lieu le séminaire des élus communaux sur les orientations du PADD

Association les p'tites mains :

La mise à disposition de la salle polyvalente pour les différentes manifestations se fera en application de la délibération du 07/06/2016 comme pour toutes les autres associations.

Maison assistante maternelle

M. Weibel Thierry, Mme Montz Elodie et Mme Frumpf Stéphanie ont rencontré le maire et les adjoints. Ils ont relevé la problématique du manque d'assistantes maternelles.

ADAM Raphaël	BOISSON Valérie	DIEBOLD Benoît
DIETRICH Muriel	FREY Stéphane	HOLTZMANN Michel
KERRMANN Hervé	KIEFFER Jean-Luc	LAEMMEL Marie-Odile
ROEHLLY Alain	ROOS Dominique	SCHIFFLI Véronique
SCHMITT Elodie	SCHNEIDER Virginie	STEINMETZ Gilbert